BORMES
LES MIMOSAS

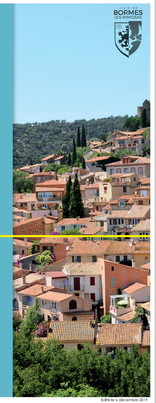

PLU DE BORMES LES MIMOSAS

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°2

4.2
Planche centre

Echelle: 1 / 5000ème

PLU approuvé le	26/03/2013
PLU annulé partiellement	31/07/2014
Mise à jour n°1 approuvée le	14/09/2014
Modification n°1 approuvée le	15/10/2018
Modification n°2 approuvée le	19/12/2019

Edité le 6 décembre 2019

Légende :

- Limite de zone et de secteur
- Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer
- Espaces Verts Protégés
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts
- Emplacement réservé pour sentier piétonnier
- Emplacement réservé pour collecteur, exutoire et fosse de colature
- Secteur de mixité sociale (L.123-1-5 II 4° du C.U.)
- OAP Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone non aedificandi
- Marge de recul
- Polygones d'implantations en secteur UDf/UDe Gaou et Cap Bénat
- Périmètre de hauteurs différenciées
- Prescriptions paysagères

Eléments protégés au titre du L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme :

- 3 Numéro de l'élément
- Axe de composition
- Zone non aedificandi
- Alignement
- Ripisylve

Plan de prévention du risque inondation :

- PPRi zone R1 (hauteur d'eau > 2m)
- PPRi zone R2 - zone d'expansion de crues
- PPRi zone B1 (hauteur d'eau inférieure ou égaleà 1m et où la vitesse de l'eau est < 0.50m/s)

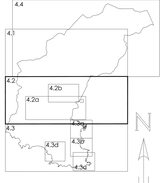

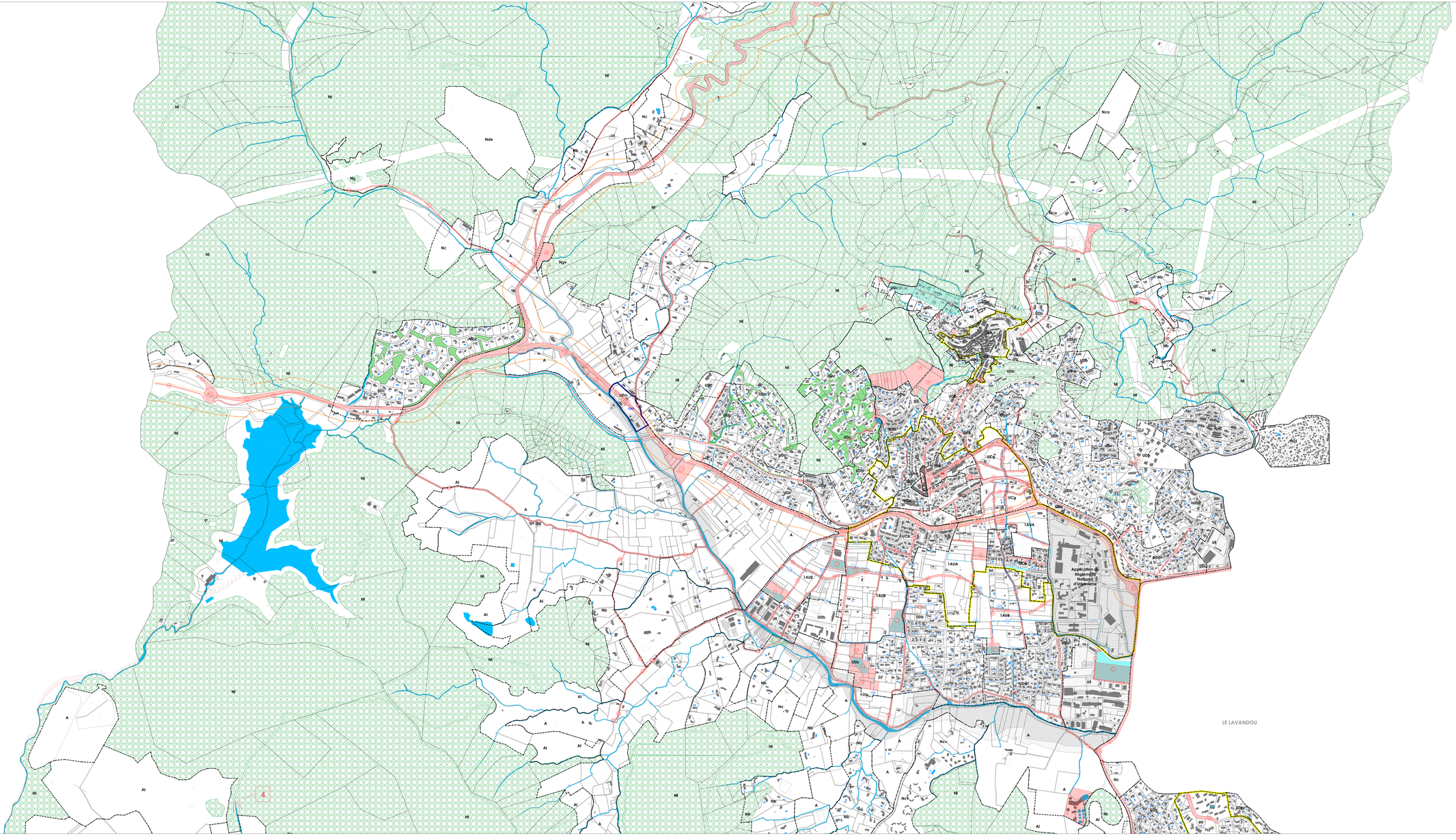

Echelle : 1 / 5 000 ème